



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-411

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE / CABINET/Bureau de la représentation de l'État

R02-2023-11-30-00003 - Arrêté accordant la médaille de la famille (1 page)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2023-11-30-00003

Arrêté accordant la médaille de la famille

Le Préfet

**Arrêté n°
accordant la médaille de la famille**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D 215-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2015 n° AFSA142209A modifié relatif à la médaille de la famille ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille de la famille est décernée aux mères et père de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leur mérite et leur témoigner la reconnaissance de la nation :

- Madame PRUDOME épouse CHINAMA Monique, Hélène
- Madame JUSTE Christiane, Médéric
- Madame MOUTAMALLE Noëllise, Victoire
- Madame ANCETTE Maryse, Alice
- Madame CHIFFRIN Jeanne, Mauriciane
- Madame CONSOLE veuve BRENA Saturna
- Madame DAMBO Marie Claude, Colette
- Madame DESIRLISTE veuve NORCA Henrie, Odille
- Madame FRANCOIS-ROSE Mélanie, Marcelle
- Madame LARMURE épouse PLATON Jocelyne, Calixte
- Madame LIBOS Julia, Marie
- Madame LITARDIER Paule, Marguerite
- Madame MARIE-LUCE veuve SAINT-HONORE Mireille, Pétronille
- Madame RASIER épouse JEAN-TOUSSAINT Marie-Camille
- Madame SULTER veuve BELLUNE Juliette, Jacqueline
- Madame BRULU veuve TIO Toussine, Justine
- Madame FRAGNER épouse JAPPONT Marie Antoinette
- Madame LABOURG Anne, Georgette
- Madame BARBOT épouse PADELO Berthe, Marie, Boniface
- Madame CHILLAN épouse CADRAN Tania, Nadine
- Madame M'SABI Rolande, Hélène
- Madame NARAYADOU veuve COUTA Juliette, Marie
- Monsieur ELOIDIN Raymond, Alain

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 30 NOV. 2023


Jean-Christophe BOUVIER